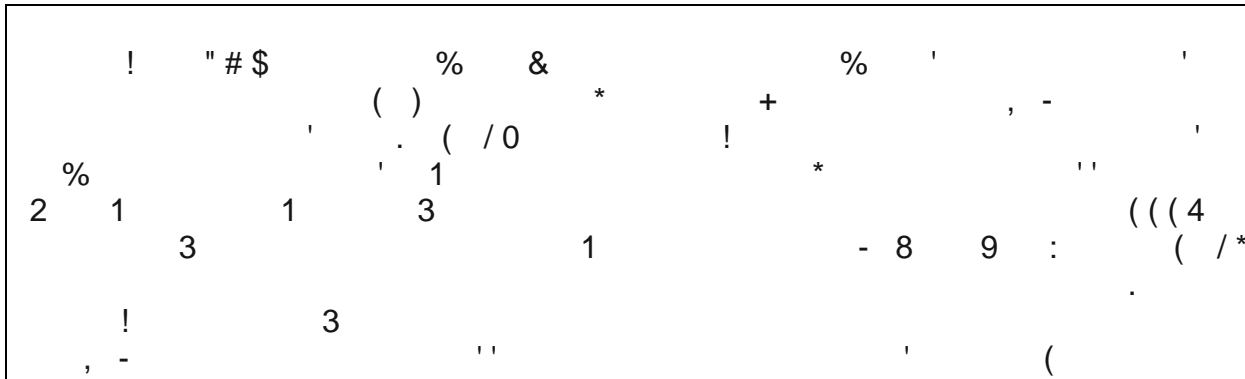


**: Plateforme pour la sécurité des journalistes
l'alerte concernant des journalistes durant**



Le cadre juridique de la liberté d'expression et de la liberté de la presse est toujours reçu comme un droit fondamental dans les limites fixées par les lois et les

Le samedi 24 août 2019, en marge du sommet public non déclaré s'est déroulée la manifestation «*paix à Bayonne*». Cette manifestation avait été identifiée comme de troubles de l'ordre public nécessitant une intervention de l'ordre important.

L'autorité réglementaire peut, en vertu de l'usage des moyens de protection de la sécurité dans certains lieux, prendre des mesures de protection des intéressés ne sont pas compatibles avec les libertés fondamentales. Les dégradations lors de manifestations sont interdites par les autorités administratives, cette interdiction doit être soumise au plein contrôle des tribunaux.

S'agissant de la manifestation «*paix à Bayonne*» des journalistes avait été interdite de pénétrer dans la zone de protection à des opérations de filtrage et qu'ils ne transportaient aucun des objets interdits. Les données personnelles des journalistes ne doivent pas être divulguées.

En cas de trouble de l'ordre public, l'interdiction est prévue que cet objet soit pour le seul temps l'arrêté, saisi et les journalistes de Bayonne, où récupérer dès le lendemain de la manifestation. Les journalistes ne doivent pas pénétrer dans le périmètre de protection.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?iXT000025503132&dateTexte=20171031>

En application de l'arrêté, les intéressés ont été
notifiés verbalement à ces derniers que leur
Bayonne après la manifestation. L'équipe d'
rencontré des difficultés pour leur présence et la
situation a été réglée dès le lendemain, soit

Quant à d'autres entraves à la mobilité d'
effectifs sur le territoire, de nouvelles mesures
aucune initiative de ce type sans avoir établi
des liaisons radio établie à l'occasion de ce
sens.

Enfin, le cadre juridique des libertés est en fait
leurs droits et libertés de circulation et de
jusqu'à faire valoir les droits de circulation
et impartialité pour assurer que les libertés de
et la liberté de circulation par la Constitution

La France pleinement investie dans le domaine
d'expression de la liberté de la presse et de
journalistes, il faut noter que les journalistes
environnement sûr et porteur pour la France.